



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Manufacture
de Seloncourt**



HERMÈS
PARIS

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre

Le Rectorat de l'Académie de Besançon

et

Le Groupe Hermès

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre

Le Rectorat de l'Académie de Besançon

et

Le Groupe Hermès

Article 1 : Signataires :

La présente convention est établie entre

▪ Le Rectorat de l'académie de Besançon
représenté par Monsieur Jean-François CHANET, Recteur, Chancelier des Universités,

et

▪ Le groupe Hermès pour sa filiale Manufacture de Seloncourt,
représenté par Monsieur Rémy HENRIET, Directeur.

Article 2 : Contexte de la convention

- En 2013 le groupe Hermès, présent en Franche-Comté via la manufacture de Seloncourt, a annoncé un fort renforcement de sa présence dans le Nord Franche-Comté qui conduit à l'ouverture de deux nouvelles manufactures à Héricourt (Haute-Saône) et à Allenjoie (Doubs). Cela induit la création de plusieurs centaines d'emplois de maroquiniers. Les postes sont orientés vers la production, et conduisent le plus souvent à une spécialisation en couture main. Cependant certains postes de travail peuvent être orientés vers le piquage machine, la préparation du travail ou la coupe.
- Le Rectorat de l'académie de Besançon a accompagné de façon concomitante ce développement via le renouvellement de l'offre de formations du lycée professionnel Les Huisselets : ouverture d'un baccalauréat professionnel Maroquinerie, ouverture d'un CAP Maroquinerie par apprentissage via le CFA Académique, ouverture d'un CAP sous statut scolaire en 1 an via la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS). Par ailleurs, un CAP Bijouterie option Polissage sous statut scolaire a vu le jour à la rentrée de septembre 2014. Il permettra de répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée pour les pièces polies nécessaires pour les sacs haut de gamme.

Article 3 : Objet de la convention

L'objet de la présente convention est d'acter la volonté réciproque du groupe Hermès et du rectorat de l'académie de Besançon d'œuvrer ensemble à la formation des jeunes aux métiers de la filière au plus près des réalités économiques du moment et à l'insertion dans l'emploi.

Article 4 : Pistes de partenariat

- Les besoins en recrutement du groupe Hermès sont couverts par différents biais, notamment via des recrutements de chômeurs formés par l'intermédiaire de l'Ecole Boudard hébergée par le CFA du Pays de Montbéliard, partenaire du lycée professionnel Les Huisselets. Le groupe Hermès pourra aussi être amené à recruter des élèves issus des filières Maroquinerie et Matériaux Souples du lycée professionnel Les Huisselets,

selon son processus de recrutement propre et en fonction de ses besoins, notamment pour le piquage machine, la préparation du travail et la coupe.

- Le groupe Hermès portera une attention particulière à la signature de contrats d'apprentissage en CAP Maroquinerie au bénéfice des élèves identifiés lors des opérations d'orientation et des jeunes repérés dans les dispositifs des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.
- La filiale Hermès du Nord Franche-Comté accueillera des stagiaires issus du lycée professionnel Les Huisselets à l'occasion de leur Période de Formation en Milieu Professionnel, dans la limite des possibilités liées à son organisation industrielle.
- Le Rectorat favorisera l'intervention d'Ambassadeurs Métiers du groupe Hermès dans les établissements scolaires ou lors des forums d'orientation pour présenter les spécificités des métiers de la maroquinerie et favoriser la mixité des recrutements.
- Le Rectorat étudiera les évolutions possibles de la carte des formations et la mise en place des partenariats nécessaires pour répondre aux besoins de la filière et de l'économie locale.
- Le groupe Hermès est susceptible de verser de la taxe d'apprentissage au lycée professionnel Les Huisselets, et par le biais de l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) au CFA Académique.

Article 5 : Suivi de la convention

- L'application de la présente convention est réalisée via des contacts quotidiens et fonctionnels entre les représentants du lycée professionnel Les Huisselets et du groupe Hermès.
- Un contact fonctionnel sera par ailleurs défini au sein de la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC), pour répondre à d'éventuelles attentes particulières. Ce contact sera porté à la connaissance du groupe Hermès et du lycée professionnel Les Huisselets.
- Un bilan annuel conjoint sera établi.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention s'appliquera à partir de l'année scolaire 2015-2016. Elle se prolongera par tacite reconduction.

Article 7 : Dénonciation

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 6 mois.

Fait à Montbéliard, le 17 septembre 2015

Le Recteur de l'Académie de Besançon,
Chancelier des Universités

Le Directeur Manufacture de Seloncourt
Pôle Franche-Comté

Jean-François CHANET

Rémy HENRIET